



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 21 février 2022

N° 2022/02/21/01

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Date de convocation
15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Claudine DESMET	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
M. Hervé DIOT	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE
M. Ludovic LONCLE	M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER
Mme Schirel LEMONNE	M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE
	Mme Emeline HENON		

<i>Absents :</i>	
M. Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	M. Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER
M. Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	Mme Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : Rapport annuel 2020 – SMICTOM Sud Est 35

Rapporteur : Denis GATEL

Le rapport annuel 2020 du SMICTOM est présenté en séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte du rapport annuel 2020 du SMICTOM Sud Est 35.

Pour Copie Conforme,

Le Maire


Yves RENAULT



Annexe 1 du point 1

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

20 FEV. 2022

Service public
de collecte et de tri
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Crédit : Pierre Lepoutre



 @jereduisjaitoutcompris
Suivez-nous sur
Facebook

www.smictom-sudest35.fr

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

SOMMAIRE



Préambule : La réglementation 4

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

- Présentation du SMICTOM..... 6
- Les élus délégués au SMICTOM 8
- Collecte et traitement des déchets ménagers..... 10

2020 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

- Les faits marquants..... 14
- La synthèse des tonnages 16
- Les indicateurs environnementaux 18
- Les indicateurs financiers 20
- Le décryptage du coût du service..... 22

PRÉSENTATION DES SERVICES

- La collecte des déchets..... 26
- Les déchèteries du syndicat 28
- La prévention et la sensibilisation 30

ANNEXES

- Les marchés et contrats signés en 2020 34
- Les jours de collecte par commune 35
- Fiches techniques 36

PRÉAMBULE : La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

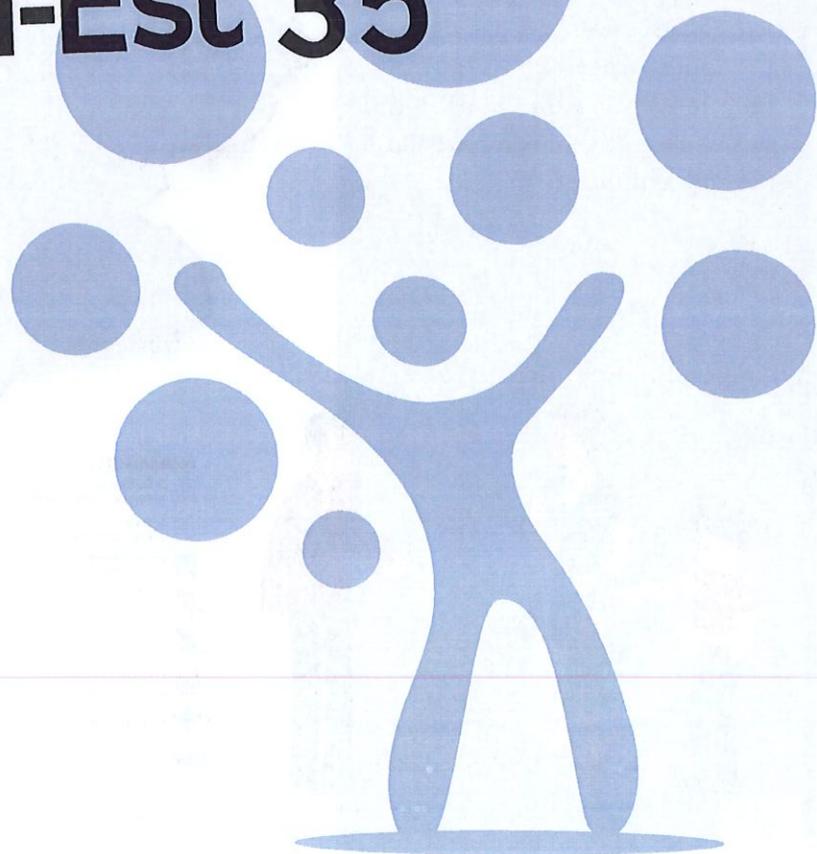
Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Généralités sur le **SMICTOM** Sud-Est 35



Présentation du SMICTOM Sud-Est 35

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le 28 FEV. 2022
 ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

En 2020,
67
communes
 réparties sur 3 communautés

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) est le service public qui gère la compétence de collecte des déchets pour les communautés de Vitré Communauté, la Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté, soit 67 communes. Son territoire s'étend sur 1 500 km² et compte 136 084 habitants.

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi les 8 déchèteries et 4 valoparcs répartis sur son territoire.





Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le **Collectes 28 FEV. 2022**
 ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE
 en apport volontaire

Communication
 Sensibilisation des usagers,
 des scolaires, des communes...

Pré-collecte
 Mise à disposition des bacs,
 des sacs jaunes et
 bornes d'apport volontaire

Administration
 Gestion du syndicat
 Facturation
 des professionnels
 Service usagers/TEOMi

Prévention
 Mise en place d'actions
 Territoire Zéro Déchet
 Zéro Gaspillage

MISSIONS TRANSFÉRÉES AU SYNDICAT DE TRAITEMENT VITRÉ-FOUGÈRES DEPUIS JANVIER 2019

Déchèteries
 Gestion des sites
 Compactage des bennes
 Broyage des déchets verts

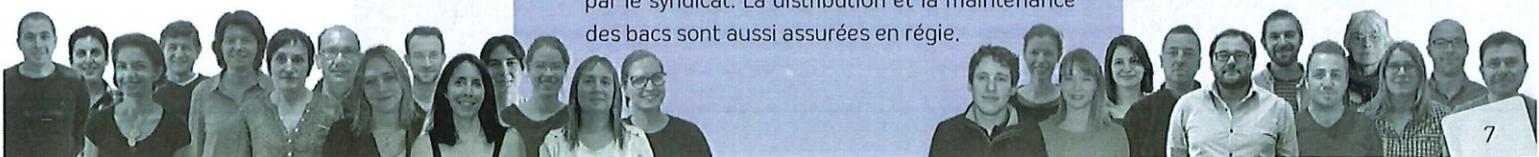
Traitement et valorisation
 Centre de tri des emballages secs
 Centre de valorisation énergétique

7 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2020. Cf. annexe n°2 p. 37.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurés en régie.



Les élus délégués au SMICTOM Sud-Est 35

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

79

élus délégués

représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2020-2026



Christian STEPHAN
Président



Claude CAILLEAU
Affaires générales, finances
et RH



Patrick ROBERT
Collecte



Marielle MURET-BAUDOIN
Communication



Allain TESSIER
Programme « Territoire Econome
en Ressources »



Melaine MORIN
Collecte dans les communes
à vocations urbaines



Isabelle CEZE
Services spécifiques aux
professionnels



Mickaël LEFEUVRE
Déchèteries



Christian SORIEUX
Plan de prévention
et biodéchets



Isabelle DUSSOUS
Nouvelles filières
et filières REP

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Que faire de mon déchet ?

Cartons et briques alimentaires
Bouteilles flacons en plastique
Emballages métalliques

Les délégués 2020-2026

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Amanlis	Loïc GODET	Mireille COLLEAUX
Arbrissel	Jérôme LEMARIE	Nicolas HARDEL
Argentré-du-Plessis	Claude CAILLEAU	Jean-Claude LAMY
Argentré-du-Plessis	Anne-Sophie TRAVERS	Marie-Claire HAMON
Availlès-sur-Seiche	Bertrand THOMAS	Michel MALHERBE
Bais	Soazig POTTIER	Eric GLINCHE
Balazé	Thierry CREZE	Alain HERRAUX
Boistrudan	Daniel CARRE	Alexandre THAO
Bréal-sous-Vitré	Mickaël LEFEUVRE	Jean-Louis HERIN
Brie	Patrick ROBERT	Yoann ROBIEU
Brielles	Séverine DOREAU	Emmanuel FOUCHER
Champeaux	Marie-Annick COUASON	Anne-Laure BONNIOT
Châteaubourg	Vincent BARTEAU	Eric PERCHAS
Châteaubourg	Jérémie DROUILLE	Daniel COCHERIE
Châteaugiron	Arnaud BOMPOIL	Vincent BOUTHEMY
Châteaugiron	Denis GATEL	Hervé DIOT
Châteaugiron	Yves RENAULT	Bruno VETTIER
Châtillon-en-Vendelais	Aurélié LEGROS	Arnaud VOISINNE
Chelun	Christian SORIEUX	Denise PERRIN
Coësmes	Marie-Christine ATHANASE	Arnaud PUYNET
Cornillé	Véronique PELEY	Franck MOREL
Domagné	Aurélié MUSUMECI	Gilles THOMAS
Domalain	Daniel TESSIER	Loïc GALLON
Domloup	Jean-Marc DESHOMMES	Yves LE GALL
Domloup	Bernard BOUFFART	Laurent CLISSON
Drouges	Patricia MARSOLLIER	Martine MARZIN
Eancé	Raymond SOULAS	Thérèse MONNET
Erbrée	Max HOUDMOND	Freddy FAUCHEUX
Essé	Annick HORTANCE	Christophe GESLIN
Etelles	Marie-Christine MORICE	Elise DAVENEL
Forges-la-Forêt	Jeanine RENAULT	Pierrick ROUSSEAU
Gennes-sur-Seiche	Roland LE DROFF	Patrice LAMY
Janzé	Isabelle CEZE	François GOISET
Janzé	Nelly TESSIER	Gaston GUAIS
La Chapelle-Erbrée	Pierre PLANCHAIS	Michel GUILLOTIN
La Guerche-de-Bretagne	Daniel FEVRIER	Thérèse SAUDRAIS
La Guerche-de-Bretagne	Amand LETORT	Martine LEGRAS
La Selle-Guerchaise	Ludovic LE SQUER	Jean-Yves BAZIN
Landavran	Danielle RESONET	Gaël Hervé MIGNOT
Le Pertre	Christine THIKEN	Dominique RONCERAY

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Le Theil-de-Bretagne	Marc SORIN	Christophe LECOMTE
Louvigné-de-Bais	Michel RENO	Jean-Pierre BERTINET
Marcillé-Robert	Maryvonne BALARD	Gwenaëlle LOAEC
Marpiré	Jean-Yves PAIN	Rémi TROPEE
Martigné-Ferchaud	Véronique BREMOND	Sébastien BOUDET
Mecé	Marie-Christine LECONTE	Alain PIETTE
Mondevert	Christian STEPHAN	Joël CAILLIERE
Montautour	Christophe POLLYN	Nicolas ROUSSEL
Montreuil-des-Landes	Lynda COQUELIN	Nicolas JACQUES
Montreuil-sous-Pérouse	Franck ORRIERE	Patricia LE GOFF
Moullins	Corinne TABURET	Hélène GASTEL
Moussé	Christian JAN	Philippe BACHELIER
Moutiers	Marie-Thérèse HOCDE	Didier ALIX
Noyal-sur-Vilaine	Marielle MURET-BAUDOIN	Rozenn COROLLER
Noyal-sur-Vilaine	Gilles DETRAIT	Céline THEUREAU
Piré-Chancé	Allain TESSIER	Alain HERVAGULT
Pocé-les-Bois	Christine HAIGRON	Kévin BEAUGRAND
Princé	Jean-Yves BOURCIER	Marie-Claude RITAINE
Rannée	Myriam MALECOT	Jacques BIDAUX
Retiers	Muriel FERRE	Antoine GUIBERT
Retiers	Denis LE VERGER	Bertrand BLANDIN
Servon-sur-Vilaine	Melaine MORIN	Cécile MAILLET-LATORRE
Servon-sur-Vilaine	Anthony PAPILLON	Gabriel PIROT
St-Aubin-des-Landes	Jocelyne GAUTIER	Patrice LEQUEUX
St-Christophe-des-Bois	Laurence LEPESANT	Marie-France ESNAULT
St-Didier	Jacques BLANCHET	Emmanuel ROUILLARD
St-Germain-du-Pinel	Aurélié GAUDIN	Sylvain BURET
St-Jean-sur-Vilaine	Frédéric LE FAOU	Sandrine DESCHAMPS-POZZAN
St-M'Hervé	Antoine BORDIER	Victor GALLON
Ste-Colombe	Sylvain BARON	Hendrick EVERTS
Taillis	Denis FROMONT	Jacqueline HAQUIN
Thourie	Gwenaëlle RENOIX	Elodie PETITJEAN
Torcé	Dominique PERETTE	Gaëtan HULINE
Val-d'Izé	Maryse HUCHET	Laurence GERMAIN
Vergéal	Cédric MAIGRET	François HOUGET
Visseiche	Joseph GOURDEL	Pascal LAMBERT
Vitré	Fabrice HEULOT	Jean-Yves BESNARD
Vitré	Marie-Cécile TARRIOL	Marie-Noëlle MORFOISSE
Vitré	Isabelle DUSSOUS	Emmanuel COUVERT

Collecte et traitement des déchets ménagers

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

Textiles, linge et chaussures



Meubles et objets réutilisables



Papiers



Emballages



Verre



Ordures ménagères



Déchets d'activité économique



Ferrailles



Gravats



Déchets verts



Bois



Incinérables



Encombrants



Incinérables durant les arrêts techniques du CVED



Déchets diffus spécifiques

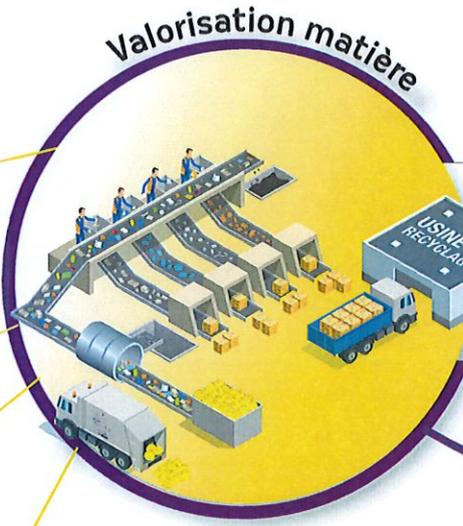
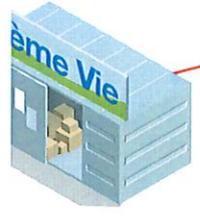




1 %

Réutilisation par d'autres

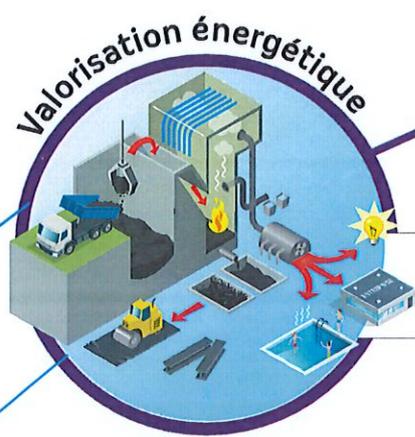
TRAITEMENT
sur et hors territoire



53,2 %

Recyclage
Remblaiement de carrière
Valorisation organique

TRAITEMENT
sur le territoire

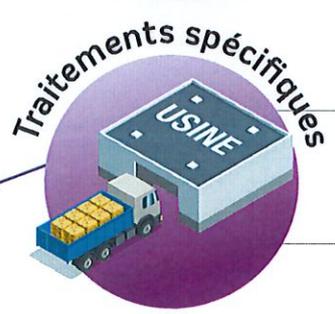
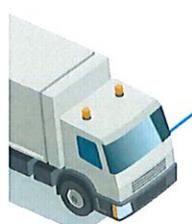


TRANSFEREES AU SYNDICAT DE
TRAITEMENT VITRE-FOUGERES

30,1 %

Distribution de vapeur

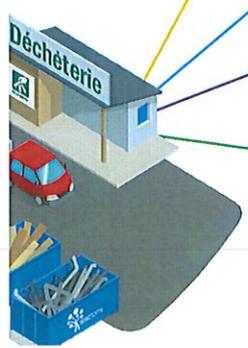
TRAITEMENT
sur le territoire



0,3 %

Recyclage
Valorisation énergétique
Elimination

TRAITEMENT
hors territoire



15,4 %

Aucune valorisation

TRAITEMENT
hors territoire

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

2020 : chiffres clés du syndicat



2020 :

faits marquants du syndicat

12
mois actifs
pour le syndicat

L'année 2020 marque la fin de la première année complète de fonctionnement de la tarification incitative. Le bilan est largement positif : depuis le 1^{er} janvier 2019, le tonnage de déchets résiduels à collecter et à traiter en incinération a baissé tandis que la collecte des papiers et emballages recyclables a quant à elle augmenté. L'impact sur les collectes est important avec une réduction des consommations de gazole de -14% par rapport aux années précédentes, et donc autant d'émissions Carbone et de Gaz à effet de serre en moins. Ces données révèlent une réelle prise de conscience des usagers quand à leur production de déchets et témoignent des efforts faits par chacun pour la réduire.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la pandémie de COVID 19. Les services du SMICTOM ont dû s'adapter pour maintenir les services malgré les contraintes sanitaires. D'abord fermées au public, les déchèteries ont rapidement pu rouvrir grâce à un système de réservation et à un contrôle soutenu des agents d'accueil. La collecte quant à elle, a pu être maintenue. Face à ces changements, l'ensemble des agents du SMICTOM se sont mobilisés pour garantir une bonne communication auprès des habitants du territoire.

Malgré des reports résultant de la pandémie, les nouveaux délégués du SMICTOM ont finalement élu un nouveau Bureau syndical en octobre.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Papiers dans les écoles
inauguration de la borne du groupe scolaire La Hodeyère à Vitré et animation auprès des enfants



Valorparc de La Guerche de Bretagne
Inauguration du site en présence des élus

Label Territoire Econome en Ressources

Le SMICTOM est lauréat de l'appel à projets démarrage en février 2021



©ademe

Pandémie de COVID-19

adaptation du service accueil, collectes et déchèteries



Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le **28 FEV. 2022**
 ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

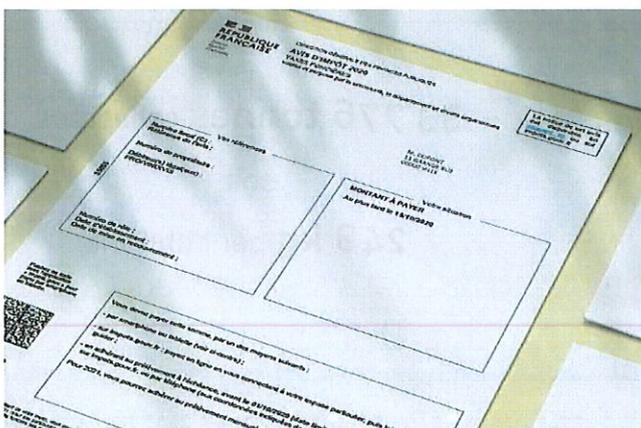


Nouveau site internet
 mise en ligne du nouveau site internet
 du SMICTOM
 plus accessible, plus clair, plus
 simple et plus de services
 pour l'utilisateur



Révertec
 Obtention du Label EcoRéseau 2020
 pour le réseau d'énergie
 recyclée du SMICTOM

TEOMi
 réception de la première taxe foncière
 avec la tarification incitative des déchets
 60 000 courriers explicatifs envoyés
 aux usagers



Election du Bureau syndical
 mandat 2020-2026
 après les municipales de mars 2020



2020 : synthèse des tonnages

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 28 FEV. 2022
ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

4 flux de déchets collectés et traités

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 650 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

64 467 tonnes
de déchets collectés
tous flux confondus  2 %

242 € HT la tonne
collectée et traitée

191 € HT la tonne
à la charge de l'utilisateur

Ordures ménagères



18 334 tonnes collectées

soit

135 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



4 395 tonnes collectées

soit

32 kg par habitant

Tous les papiers



2 036 tonnes collectées

soit

15 kg par habitant

Emballages en verre



5 926 tonnes collectées

soit

44 kg par habitant

Déchets des déchèteries



33 776 tonnes collectées

soit

248 kg par habitant

Coût complet HT :

307,30 € la tonne
collectée et traitée

Seul le soutien à la valorisation énergétique permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'usager.

Coût résiduel HT à la charge de l'usager :
299,10 € la tonne
d'ordures ménagères



Coût complet HT :

777,10 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.

Coût résiduel HT à la charge de l'usager :
379,90 € la tonne
d'emballages recyclables



Coût complet HT :

432,40 € la tonne
collectée et traitée

Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'usager.

Coût résiduel HT à la charge de l'usager :
288,60 € la tonne
de papiers



Coût complet HT :

83,10 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'usager.

Coût résiduel HT à la charge de l'usager :
47,90 € la tonne
d'emballages en verre



Coût complet HT :

124,80 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de faire baisser de 15 % le coût à la charge de l'usager.

Coût résiduel HT à la charge de l'usager :
106,50 € la tonne
de déchets de déchèteries



2020 : les indicateurs environnementaux

Des matières triées pour être recyclées

Au Centre de tri, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

40,6 %
des déchets recyclés

C'est le pourcentage de déchets triés sur la totalité des déchets ménagers produits - hors déchèteries.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



805 tonnes
collectées, triées

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourt...



918 tonnes
collectées, triées

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



386 tonnes
collectées, triées

Verre

Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



6 069 tonnes
collectées, triées

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

28 FEV 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Retrouvez tous les tonnages et les indicateurs environnementaux sur : www.smictom-sudest35.fr

ET RECYCLEES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours...

CE QUI REPRESENTE :

4 669 805 ours en peluche



PERMETTANT L'ECONOMIE DE :



1 868 405 kg eq CO2, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 16 830 135 KM



21 583 660 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 320 625 jours d'une TV LCD

ET RECYCLEES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

CE QUI REPRESENTE :

3 445 254 boîtes à chaussures



PERMETTANT L'ECONOMIE DE :



10 456 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 1 607 jours d'une TV LCD

ET RECYCLEES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

CE QUI REPRESENTE :

5 018 lave-vaisselles



PERMETTANT L'ECONOMIE DE :



568 964 kg eq CO2, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 5 126 466 KM



3 152 076 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 484 816 jours d'une TV LCD

ET RECYCLEES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRESENTE :

13 485 318 nouvelles bouteilles



PERMETTANT L'ECONOMIE DE :



2 531 562 kg eq CO2, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 22 807 302 KM



25 295 592 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 891 807 jours d'une TV LCD

2020 : les indicateurs financiers

2020 une année

marquée par la crise sanitaire

La crise sanitaire a impacté le fonctionnement de la collectivité :

- L'organisation des services : mise en place du travail à distance, maintien des services de collecte et traitement, renforcement des moyens humains à la réouverture des déchèteries

- Les actions de la collectivité : le calendrier électoral étant décalé, le nouvel organe délibérant n'a pu être installé que fin septembre.

Sur cet exercice, les dépenses courantes de fonctionnement diminuent légèrement (-1%). Les charges à caractère général baissent de 2%, principalement du fait du report des actions de communication et de prévention au vu du contexte. Les charges de personnel suivent la même tendance (baisse de 4%). A l'inverse les charges de gestion courante augmentent compte tenu de la revalorisation nécessaire de la redevance d'équilibre versée au syndicat de traitement : 4 153 k€, soit + 5%.

En parallèle, les recettes de gestion courante diminuent (- 3%) du fait de la baisse des ventes de matériaux déjà amorcée en 2019, conséquence de la chute des prix de reprise. Malgré l'augmentation du tonnage de déchets recyclables collectés, on constate une perte de 200 k€ par rapport à l'année précédente (à ajouter au 140 k€ déjà perdu en 2019). Les soutiens des différents éco-organismes- 2 030 k€, représentent 11% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO (Eco-emballage). La TEOMi entre en application à compter de cet exercice : les contribuables reçoivent pour la première année l'avis de taxe foncière intégrant une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

Le contexte sanitaire a freiné la réalisation du programme d'investissement, exécuté à seulement 34%. Les principales opérations portent pour cet exercice sur la finalisation du Valoparc de La Guerche de Bretagne, les travaux de mises aux normes des déchèteries. Les nouveaux projets de déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux se sont peu développés du fait du report du calendrier électoral et l'arrivée tardive des nouvelles équipes.

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2020, le fonds de roulement net global se situe à 4 330 673 € à la clôture de l'exercice

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Investissement

RECETTES

3 455 500 €

dont

Opération d'ordre :
1 617 616 €

Excédent reporté : 276 080 €
Résultat de l'année précédente

Subventions d'investissement reçues : 910 785 €
Dotations, fonds et réserves : 650 265 €

Excédent global :

RECETTES

17 688 978 €

dont

Recettes industrielles : 1 181 242€
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 030 875 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo

TEOM - Redevance : 11 260 725 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 2 698 136 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :

Ch
Ch
Re
Ver
Ch
Éq
Op
Am

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de données.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le **28 FEV, 2022**
 ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Retrouvez tous les chiffres et les indicateurs financiers sur : www.smictom-sudest35.fr

DÉPENSES

1 506 616 €

dont

Dépenses financières : 244 682 €
Remboursement emprunt

Dépenses réelles : 867 769 €
Voir détails à droite

Opérations d'ordre : 394 165 €

1 948 884 €

RCU: 26 085 €
Extension des réseaux

Pré collecte : 254 348 €
BAV : nouvelles zones et centre
Bâtiment service technique : travaux aménagement

Structure : 29 963 €
Matériel informatique et logiciel



Déchèteries : 557 373 €
Finalisation du Valoparc de la Guerche de Bretagne

Fonctionnement

DÉPENSES

15 306 260 €

dont

Marges générales : 8 095 742 €
Marges de fonctionnement courant

Devance d'équilibre : 4 153 146 €
versée au Syndicat de Traitement

Marges de personnel : 1 453 164 €
équivalents temps complet

Opérations d'ordre : 1 406 960 €
de fonctionnement

2 382 718 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 de 1 989 727 €, réparti comme suit :

Par prêteur :
 ARKEA : 83 %
 CRCA : 17 %

Par taux :
 Fixe : 100 %
 Complexe : 0 %
 Variable : 0 %

Classement :
 A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
 A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 2,4 ans à fin 2020.

2020 : décryptage du coût du service

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 28 FEV. 2022
ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Un coût différent selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 13 674 566 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (84%).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 21 % de ce coût. Les autres 79% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance spéciale (RS).

Ordures ménagères



Coût complet HT du flux :
5 634 440 €

Emballages recyclables



Coût complet HT du flux :
3 415 438 €

Tous les papiers



Coût complet HT du flux :
880 338 €

Emballages en verre



Coût complet HT du flux :
492 158 €

Déchets de déchèteries



Coût complet HT du flux :
3 228 498 €

79,4 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

Soit un coût à la charge de l'utilisateur situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 63,27 à 119,29 € HT, médiane à 85,97€ HT.

* référentiel publié en 2021 selon données 2018

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : www.smictom-sudest35.fr

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : ■ Fourchette — Coût médian

FINANCES PAR :

- 13 988 € HT de recettes industrielles (1 %)
- 136 960 € HT de soutiens (2 %)
- 5 483 492 € HT de Taxe et Redevance (97 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
40,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013	: 28,5 €
2014	: 27,7 €
2015	: 29,5 €
2016	: 29,9 €
2017	: 32,9 €
2018	: 32,7 €
2019	: 40 €

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCES PAR :

- 209 920 € HT de recettes industrielles (6 %)
- 1 535 611 € HT de soutiens (45 %)
- 1 669 902 € HT de Taxe et Redevance (49 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
12,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013	: 4,6 €
2014	: 5,5 €
2015	: 6 €
2016	: 5,7 €
2017	: 10 €
2018	: 9,7 €
2019	: 12,1 €

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCES PAR :

- 137 231 € HT de recettes industrielles (16 %)
- 155 472 € HT de soutiens (18 %)
- 587 635 € HT de Taxe et Redevance (66 %) à la charge de l'utilisateur

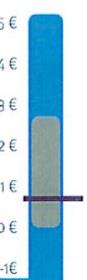


SOIT :
4,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2017	: 1,7 €
2018	: 2,2 €
2019	: 3,7 €

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCES PAR :

- 116 353 € HT de recettes industrielles (23 %)
- 92 012 € HT de soutiens (19 %)
- 283 793 € HT de Taxe et Redevance (58 %) à la charge de l'utilisateur

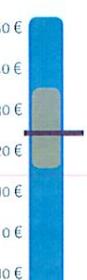


SOIT :
2,1 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013	: 0,9 €
2014	: 1,1 €
2015	: 1 €
2016	: 1,4 €
2017	: 2,1 €
2018	: 1,7 €
2019	: 1,9 €

COMPARAISON
aux données nationales*



FINANCES PAR :

- 214 216 € HT de recettes industrielles (7 %)
- 258 987 € HT de soutiens (8 %)
- 2 755 295 € HT de Taxe et Redevance (85 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
20,2 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013	: 15 €
2014	: 16,1 €
2015	: 16 €
2016	: 16,3 €
2017	: 17,5 €
2018	: 18,7 €
2019	: 20 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 20 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

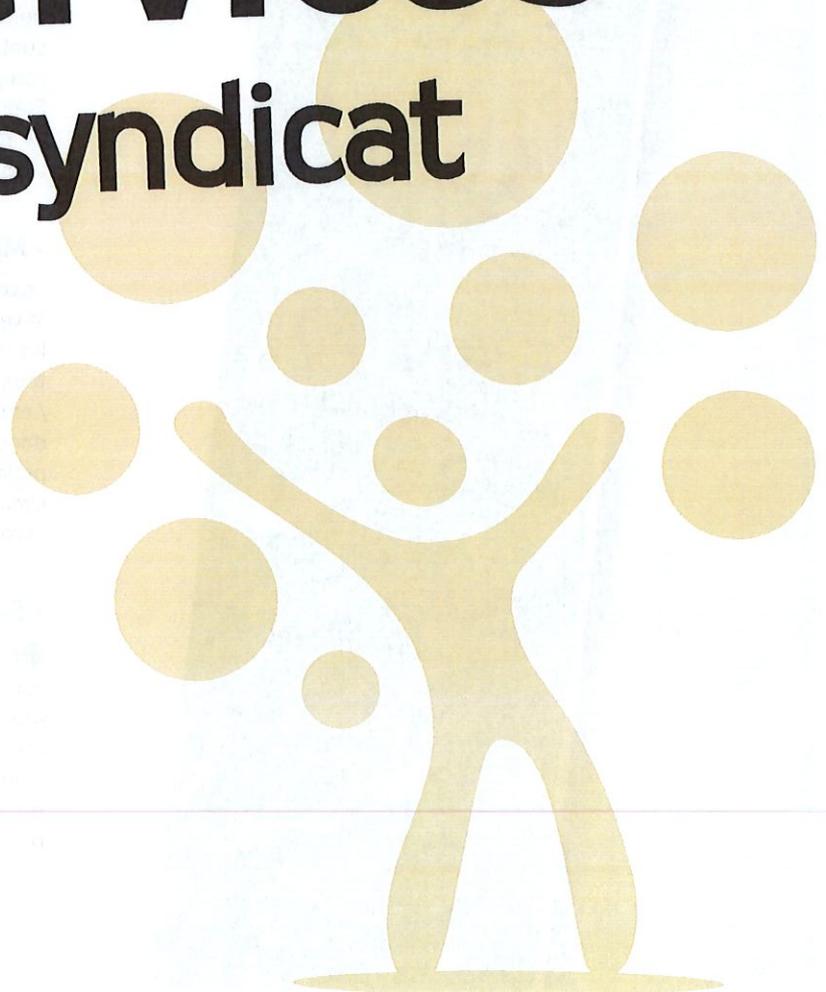
Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Présentation des services du syndicat



La collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV, 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



EN CHIFFRES

46 035

bacs roulants
de différents volumes
pour les ordures ménagères
et les emballages recyclables.

3 777

interventions
pour réparer ou échanger
les bacs des usagers.

14 976

badges
d'accès aux BAV distribués

1 387

**bornes d'apport
volontaire**
réparties sur le territoire.

349

BAV ordures ménagères
équipées d'un système d'accès
par badge.

▪ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

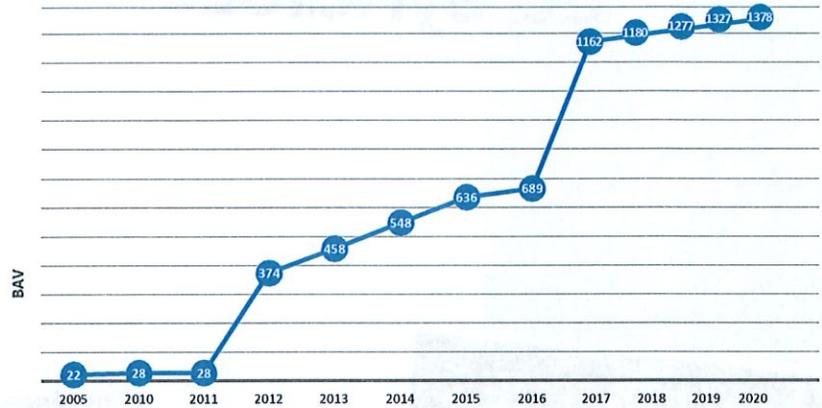
Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'utilisateur est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1^{er} juillet 2003.

Parrallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. A compter du 1^{er} janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs desservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2020 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 335.

Les déchèteries du syndicat

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 28 FEV. 2022
ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



EN CHIFFRES

31 685 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

9 772 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

218 101
passages en 2020,
contre 396 744 en 2019. Les
déchèteries sont restées en
libre accès pendant la crise du
COVID.

231 kg
de déchets en déchèteries
par habitant et par an

▪ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

▪ Les filières principales

Sur chaque site, ¹ les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

▪ Les autres filières

² De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ³ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitrais et Emmaüs.

▪ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/12/2024	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	31/12/2024	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DMS	CHIMIREC	31/12/2024	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA	31/12/2024	
Béton armé	SMICTOM		Recyclage

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1 145 tonnes



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
144 tonnes



Piles
14,40 tonnes



Lampes et tubes
5,45 tonnes



Polystyrène
21,18 tonnes



Batteries
13,48 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. A chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2020, 1 537 professionnels, 273 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 18 € / m³ pour les bois, les déchets verts, les polystyrènes ; 24 € / m³ pour les gravats, les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 18 € / m³.

La prévention et la sensibilisation

EN CHIFFRES

750

composteurs vendus
et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

2

sites de compostage partagé
inaugurés à Domloup et Noyal sur
Vilaine en 2020. Désormais 10 sites
sont en activité.

174

bons attribués
pour l'aide à la location d'un
broyeur

6

associations
subventionnées pour financer
des actions de prévention

87

professionnels collectés
dans le cadre de la collecte de
papiers

278

professionnels ou
administrations collectés
dans le cadre de la collecte de
cartons

▪ Le programme TER

La prévention des déchets est une compétence et une mission importante du SMICTOM depuis une quinzaine d'années. Le syndicat a adhéré successivement à un programme de prévention des déchets, puis a été lauréat du label « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage ».

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES ». Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021 (retard lié au COVID-19).

Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire.

Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des événements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets.

▪ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel. Au regard du contexte sanitaire inédit en 2020 les formations au compostage n'ont pas pu avoir lieu.

▪ Accompagnement des événements engagés

Le SMICTOM SUD-Est 35 et le collectif des festivals ont accompagnés 8 structures organisatrices d'événements culturels et sportifs sur l'hiver 2020-2021 dans leur transition éco-responsable.

Thématiques des ateliers :

- Les achats responsables : de l'alimentation à la prévention des déchets
- Optimiser le tri sur son événement : consignes, moyens humains
- Communication éco-responsable, sensibiliser et convaincre
- Mutualisation et réemploi, et si c'était LA solution ?





Envoyé en préfecture le 24/02/2022
 Reçu en préfecture le 24/02/2022
 Affiché le **28 FEV. 2022**
 ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

▪ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permanent avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 59 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.
- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.
- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.
- Tous les 2 ans, le SMICTOM organise les Portes Ouvertes de ses usines de traitement des déchets. L'occasion pour les usagers de découvrir l'envers du décor et l'importance du tri des déchets.

▪ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

▪ L'information des élus

Pour informer les délégués du SMICTOM (cf. p. 9), le syndicat édite une lettre bimestrielle, le SMICTOM Infos.

EN CHIFFRES

19 800

vues pour 1 publication
sur la page Facebook qui
compte 634 abonnés fin 2020.

60 000

courriers
envoyés aux usagers pour
la première lecture de la
TEOMi sur la taxe foncière.

117 373

magazines l'écho du tri &
vous
distribués aux foyers du
territoires en 2020

53

bornes papiers décorées
et installées pour la collecte
dans les écoles

1100

abonnés à la Newsletter
fin 2020.



NUMÉRO SPÉCIAL
l'écho du tri & vous
 smictom

2-3 De la TEOM à la TEOMi
4-5 Que se passe-t-il quand on recycle ?
7 Réduire ses déchets

**Une lettre en plus,
un projet commun pour l'environnement !**



Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

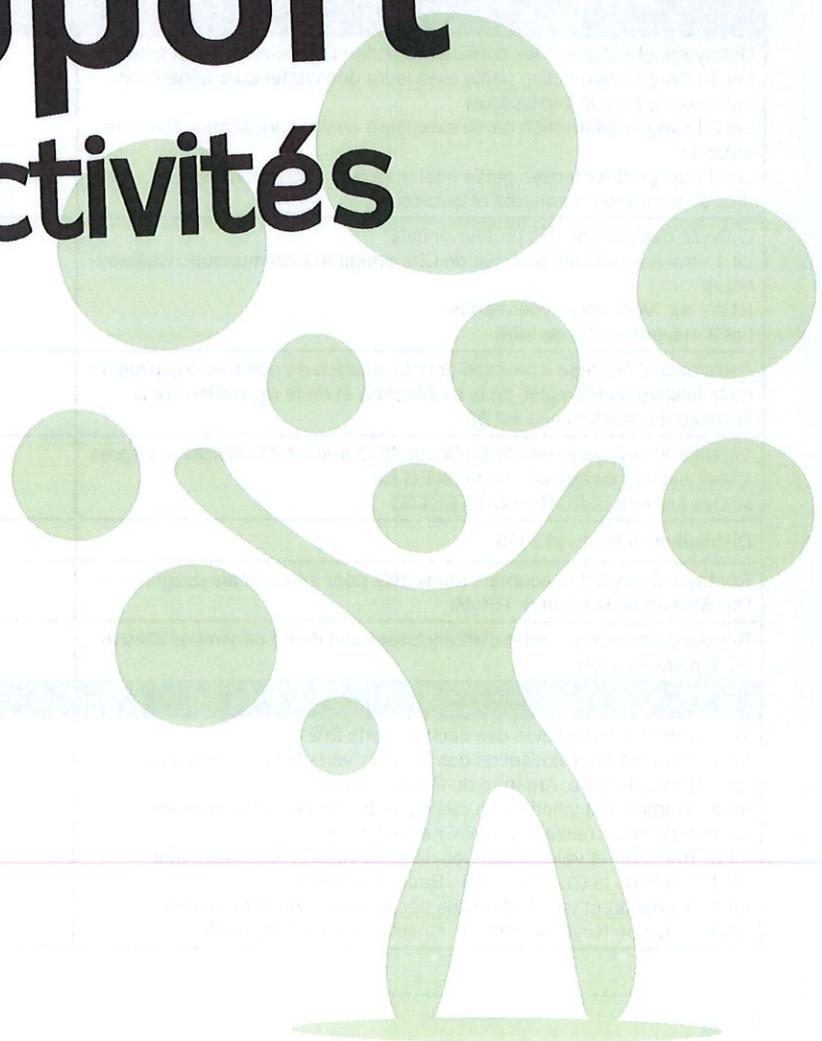
Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV, 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Annexes du rapport d'activités





Marchés signés en 2020

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 28 FEV. 2022
ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Référence p. 7

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de Fournitures			
20 000 € < 90 000 €			
Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail EPI pour le SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	SOFIBAC	35510
90 000 € < 214 000 €			
Fourniture de sacs translucides pour la collecte des emballages ménagers	11/05/2020	SOCOPLAST	92250
Location longue durée d'un camion polybenne	06/02/2020	KERTRUCKS LOCATION ET SERVICE	35091
Fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost LOT 1 : Fourniture de composteurs pour l'habitat individuel LOT 2 : Fourniture de bacs structurants pour l'habitat collectif LOT 3 : Fourniture d'outils pour retourner le compost	17/07/2020 17/07/2020 24/07/2020"	EMERAUDE ID EMERAUDE ID APF ESAT DE L'ODET	22300 22300 75031
≥ 214 000 €			
Fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de systèmes d'accès pour la collecte des déchets ménagers LOT 1 - BAV SEMI ENTERRES LOT 2 - BAV ENTERRES	20/07/2020 20/07/2020	TLTP LEMEE TP SULO	53150 69800
Achat énergie fatale et vapeur produite par le CVED	01/04/2020	SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS VITRE FOUGERES	35500
Marché de services			
20 000 € < 90 000 €			
Nettoyage et entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés Lot 1 Lavage désinfection partie extérieure des conteneurs aériens en bois utilisés pour le verre/papier Lot 2 Lavage désinfection partie extérieure conteneurs semi-enterrés et enterrés Lot 3 Lavage désinfection partie intérieure des conteneurs aériens verre/dies et bornes semi-enterrés et enterrés	11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020	TS COM TS COM NETRA VEOLIA"	61300 61300 35000
Collecte des cartons des professionnels lot 1 - sur les secteurs du Pays de Chateaugiron Communauté, Châteaubourg lot 2 - sur Vitre hors hyper-centre Lot 3 - Hyper-centre de Vitre	11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020"	TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN"	35130 35130 35130
Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création de pôles et organisation de la filière du réemploi, de la réutilisation et de la réparation sur le territoire du smictom sud est 35	17/07/2020	CAP 3 C	60000
Vidange et nettoyage des déshuileurs-débourbeurs des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP sur les sites du SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	LEBLANC ENVIRONNEMENT	35500
Distribution echo du tri 2020	06/02/2020	la POSTE	75757
Routage et envoi des courriers nominatifs pour informer les usagers sur l'application de la premier TEOMI	05/08/2020	COGEPRINT	41033
Renouvellement du contrat d'affranchissement du 01 décembre 2020 au 30 septembre 2021	26/11/2020	LA POSTE	35032
90 000 € < 214 000 €			
Transport et valorisation des déchets verts 2021 lot 1 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Vitre, Argentré du Plessis et bais lot 2 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Chateaugiron et Chateaubourg lot 3 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de la Guerche de B., Retiers et Janzé lot 4 : Transport et valorisation des déchets verts bruts issus des déchèteries de Noyal sur Vilaine, Chatillon en V. et Val d'Izé	27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021	SARL GUILLON BARBOT SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SEDE	35500 35500 35150 62003

2 Jours de collecte par commune

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEB. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Référence p. 26

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**	COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
AMANLIS	Mardi	Mardi	LE THEIL	Lundi	Lundi
ARBRISSEL	Vendredi	Vendredi	LOUVIGNE	Mercredi	Mercredi
ARGENTRE (Campagne)	Vendredi	Vendredi	MARCILLE ROBERT	Lundi	Lundi
ARGENTRE (Bourg)	Vendredi	Mercredi	MARPIRE	Jeudi	Jeudi
AVAILLES	Vendredi	Vendredi	MARTIGNE - F. (Campagne)	Vendredi	Vendredi
BAIS	Lundi	Lundi	MARTIGNE - F. (Bourg)	Vendredi	Vendredi
BALAZE	Jeudi	Jeudi	MECE	Jeudi	Jeudi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi	MONDEVERT	Vendredi	Vendredi
BREAL SOUS VITRE	Vendredi	Vendredi	MONTAUTOUR	Jeudi	Jeudi
BRIE	Mardi	Mardi	MONTREUIL DES LANDES	Jeudi	Jeudi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi	MONTREUIL SOUS PEROUSE	Jeudi	Jeudi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi	MOULINS	Mardi	Mardi
CHANCE	Mercredi	Mercredi	MOUSSE	Vendredi	Vendredi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi	MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	Lundi	NOYAL/V. (Campagne)	Jeudi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi	NOYAL/V. (Bourg)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Mardi	OSSE	Mercredi	Mercredi
CHATILLON EN VENDELAIS	Jeudi	Jeudi	PIRE SUR SEICHE	Mardi	Mardi
CHELUN	Vendredi	Vendredi	POCE LES BOIS	Mardi	Mardi
COESMES	Lundi	Lundi	PRINCE	Jeudi	Jeudi
CORNILLE	Mardi	Mardi	RANNEE	Vendredi	Vendredi
DOMAGNE	Mercredi	Mercredi	RETIERS (Campagne)	Lundi	Lundi
DOMALAIN	Vendredi	Vendredi	RETIERS (Bourg)	Lundi	Jeudi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi	SAINT AUBIN DES LANDES	Mardi	Mardi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Mardi	SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
DROUGES	Vendredi	Vendredi	SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Jeudi	Jeudi
EANCE	Vendredi	Vendredi	SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
ERBREE	Vendredi	Vendredi	SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
ESSE	Mardi	Mardi	SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi	SAINT M'HERVE	Jeudi	Jeudi
ETRELLES (Bourg)	Vendredi	Mercredi	SAINTE COLOMBE	Lundi	Lundi
FORGES	Vendredi	Vendredi	SERVON/V. (Campagne)	Mercredi	Mardi
GENNES SUR SEICHE	Vendredi	Vendredi	SERVON/V. (Bourg)	Mercredi	Mercredi
JANZE (Campagne)	Mardi	Mardi	TAILLIS	Jeudi	Jeudi
JANZE (Bourg)	Mardi	Mardi	THOURIE	Lundi	Lundi
LA CHAPELLE ERBREE	Vendredi	Vendredi	TORCE	Mardi	Mardi
LA GUERCHE (Campagne)	Vendredi	Mercredi	VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
LA GUERCHE (Bourg)	Vendredi	Vendredi	VERGEAL	Lundi	Lundi
LA SELLE GUERCHAISE	Vendredi	Vendredi	VISSEICHE	Lundi	Lundi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi	VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi	VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)

**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

3 Fiche technique

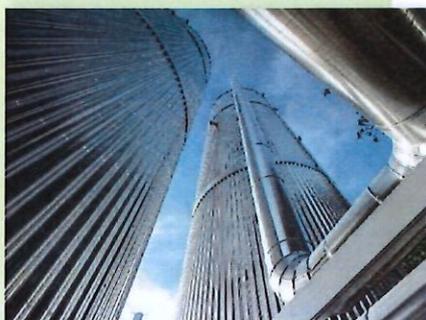
Révertec

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEB 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



1- Le réseau REVERTEC

Le Réseau de Chaleur Urbain de Vitré a été créé en 2010 puis une extension a été faite en 2018. Le Réseau de chaleur Urbain était historiquement fournie en énergie par le Centre de Valorisation Energétique des Déchets et fournissait 4 abonnés. Depuis 2018, le RCU est fournie en énergie par trois sources (CVED, Récupération de l'énergie fatale de Kervalis et une chaudière gaz d'appoint) et fournit 6 abonnés (BCM Cosmétique, Cuisine centrale de Vitré, Piscine du Bocage de Vitré Communauté, locaux administratifs du SMICTOM Sud Est 35, COOPER Standard et TOMADA). Ce sont près de 20 000 MWh qui sont chaque année distribués sur le réseau.

2- Un réseau de chaleur urbain innovant

Créée en partenariat avec les sociétés Kervalis, cette installation revêt un caractère très novateur, tant sur son concept global que sur la régulation technique mise en œuvre. L'énergie distribuée par le réseau Révertec est constituée à 86 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), issue de deux process industriels : 65% d'énergie fatale récupérée sur le process industriel de Kervalis et 21% par le CVED.

> 61 % issus du process de Kervalis

Le process de Kervalis consiste en la transformation de viande de volailles (viscères, carcasses...etc.) en farine de protéines. Il s'agit de cuire les coproduits et graisses d'abattoirs et de les déshydrater. C'est un process de déshydratation qui retire 67% de la matière entrante (100 000 T/an) et la restitue sous forme de buées en sortie de cuiseur d'une température de 96°C environ.

Le projet de récupération de l'énergie dite « fatale » issue du process de l'entreprise Kervalis a été possible grâce à la mise en place d'un système qui permet de capter l'énergie (ou les calories) disponibles dans ces buées.

> 25% issue de l'incinération des déchets

Le réseau d'eau chaude permettait quant à lui de valoriser environ 2 500 MWh d'énergie issue du CVED, dont :

- 1 700 MWh provenant d'un récupérateur d'énergie fatale situé dans le système de refroidissement des fumées d'incinération,
- 500 MWh récupérés sur les condensats issus de la vente de vapeur à un industriel voisin et 300 MWh issus d'un appoint vapeur directe.

> 14% issue de l'énergie gaz

Une chaudière Gaz de secours vient sécuriser les pointes d'activités de certains clients en hiver (14% du mix énergétique annuel).

3- En chiffres

- 19 650 MWh Fourniture d'énergie via le réseau de chaleur urbain en 2019 ;
- 86% D'énergie recyclable et de récupération dont dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVED
- 3 Fournisseurs d'énergie ;
- 6 Abonnés au Réseau de Chaleur Urbain dont 3 structures Publics et 3 structures privés
- 2748 T/an d'émission de CO2 évités soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur 1 année.

Réseau d'Énergie Recyclée



86 %

D'énergie recyclable et de récupération dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVED

19 650 MWh d'énergie fossile effacée

Soit la consommation de 1 123 logements (électricité et chauffage)

2748 T/an CO2 évités

Soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur 1 année



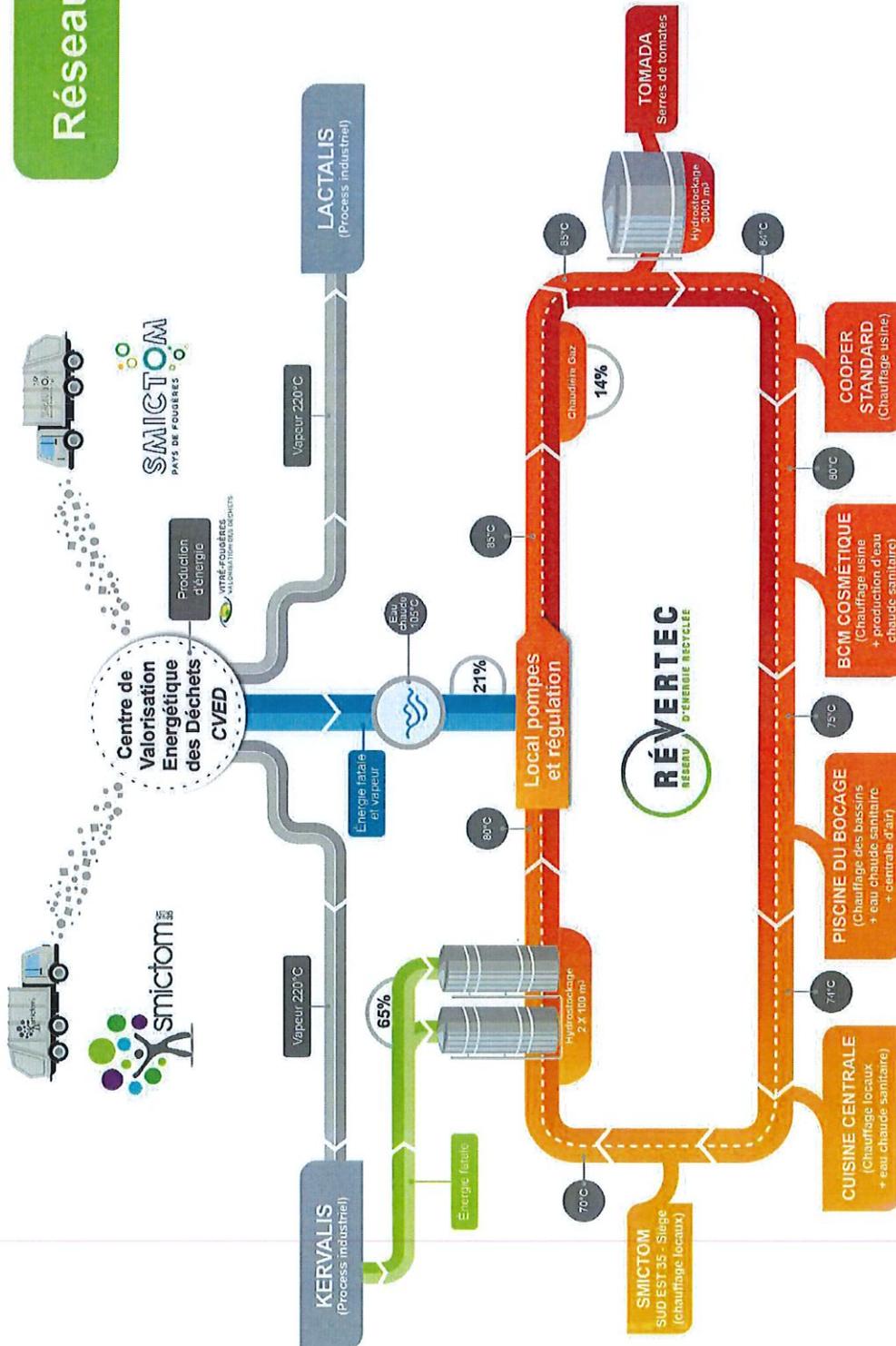
Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

28 FEV 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le **28 FEV. 2022**

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE



35500 VITRE
et Marie-Curie
38, rue Pierre



SMICTOM SUD-EST 35

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28 FEV. 2022

ID : 035-200064483-20220221-22_02_21_01-DE

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRE

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 21 février 2022

N° 2022/02/21/02

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Date de convocation
15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	
M. Denis GATEL	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD	
M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Pascal GUISSET	Mme Chantal LOUIS	
Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL	
Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	
M. Hervé DIOT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	
M. Ludovic LONCLE	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	
Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON		
<u>Absents :</u>			
M. Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	M. Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER		
M. Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN	Mme Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES		

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : Vente du fonds de commerce de Ossé

Rapporteur : Denis GATEL

Une demande d'amendement du point n°2 a été reçue à 15h52 le jour du conseil par Olivier BODIN (voir ci-dessous).

Nous proposons de modifier le texte ainsi :

«Il est proposé que la ville mette en vente, ou en location gérance avec promesse de vente à terme fixé et à prix convenu le fonds de commerce estimé à 13 000 €». Le ou les candidats seront, au moins pour l'un d'entre eux diplômé d'une filière reconnue des métiers de bouche et/ou du commerce. La recherche des candidats s'effectuera sous forme d'un appel à projet dont les critères seront fixés par le ou les adjoints en charge et les commissions concernées. Les dossiers reçus seront examinés, pour ceux qui seront recevables, par le ou les commissions concernées. Après avis de la, ou des commissions concernées, le ou les projets retenus seront présentés, pour délibération, en conseil municipal.

Après en avoir délibéré à 6 voix Pour et 27 voix Contre (Yves RENAULT, Philippe LANGLOIS, Catherine TAUPIN, Denis GATEL, Laëtitia MIRALLES, Jean-Claude BELINE, Anne-Marie ECHELARD, Jean-Pierre PETERMANN, Tiphany LANGOUMOIS, Pascal GUISSET, Chantal LOUIS, Marie AGEZ, Claudine DESMET, Françoise GATEL, Christian NIEL, Chrystelle HERNANDEZ, Véronique BESNARD, Vincent BOUTEMY, Laurence SAVATTE, Hervé DIOT, Bruno VETTIER, Arnaud BOMPOIL, Laëtitia JURVILLIER, Ludovic LONCLE), le Conseil municipal :

- **rejette la proposition d'amendement du point n°2 relatif à la vente du fonds de commerce de Ossé.**

Depuis le 03/04/2017, Monsieur et Madame SIMON sont locataires-gérants du fonds de commerce et de locaux situés à Ossé, exploités en tant que bar, restaurant, épicerie, dépôt de pains, journaux, gaz (moins de 2500 kg), point relais auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac.

Les locataires-gérants ont signifié par courrier en date du 27 septembre 2021 leur volonté de ne pas renouveler le bail signé pour une durée de 5 ans, conformément au préavis de 6 mois. Leur départ interviendra donc le 02/04/2022.

Il est proposé que la ville mette en vente le fonds de commerce estimé à 13 000 €.

La valeur des éléments corporels et incorporels sera établie avant la vente.

L'acte de cession du fonds de commerce sera établi par l'étude notariale Eric DETCHESSAHAR-Aude de RATULD-LABIA.

Cette cession donnera lieu à un nouveau bail de location des murs commerciaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et les articles L.2241-1 et suivants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la cession du fonds de commerce situé 5 rue de la mairie, Ossé - 35410 Châteaugiron pour une valeur de 13 000 euros,
- confie la rédaction de l'acte de cession ainsi que les actes de location y résultant à l'office notariale de Maîtres Eric DETCHESSAHAR et Aude de RATULD-LABIA située 14 rue Alexis Garnier 35410 CHATEAUGIRON,
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- valide que les frais de notaire liés à cette cession seront à la charge des acquéreurs.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 21 février 2022

N° 2022/02/21/03

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Date de convocation
15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Chantal LOUIS
Mme Véronique BESNARD	Mme Claudine DESMET	M. Christian NIEL	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Bruno VETTER	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Hervé DIOT
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
M. Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Mme Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Mme Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	M. Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN
	M. Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection

Rapporteur : Yves RENAULT

La ville et la société évoluant, des vagues d'incivilités et de cambriolages peuvent se développer. Afin de pouvoir agir sur ces phénomènes, des échanges ont eu lieu avec la Gendarmerie pour réfléchir ensemble au déploiement de la vidéoprotection.

Un diagnostic a été réalisé en 2019 par le référent sûreté de la Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine. Cette étude avait pour objectifs de réaliser une expertise et une analyse du projet sur tout le territoire.

La vidéoprotection participe et renforce le dispositif de sécurité global d'une commune.

Elle consiste à placer des caméras de surveillance de manière judicieuse dans un lieu public choisi en raison de sa vulnérabilité, de sa fréquentation, de manière à prévenir et à lutter efficacement contre tous acte de malveillance (intrusion, vol, agression, dégradation sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public) ou de rassemblement de public.

Son objectif est de rassurer la population, les commerçants, les institutionnels et d'apporter un sentiment de sécurité, de bien vivre, au sein de la commune. Il participe à la dissuasion du passage à l'acte et contribue à la prévention de la délinquance. Il permet de matérialiser juridiquement une infraction, d'identifier ses auteurs, ou les moyens utilisés.

Les entrées de ville constituent un point stratégique pour la vidéoprotection. Cela permet, en cas d'infraction, de connaître les flux et d'identifier les véhicules entrants et sortants de la ville en un temps donné. Les lieux de rassemblements comme les équipements sportifs et le centre-ville où des dégradations ont été régulièrement constatées sont également sensibles.

Afin de garantir le respect des libertés individuelles, la loi encadre rigoureusement la vidéoprotection. Une autorisation Préfectorale est nécessaire pour son déploiement, elle est valable 5 ans et est renouvelable. La durée de conservation des images est limitée à un mois. Une charte éthique fixe les conditions d'enregistrement et d'exploitation juridique de l'image. Ces enregistrements sont stockés sur des serveurs sécurisés, des points de visionnage sont prévus à la Police Municipale et à la brigade de Gendarmerie de Châteaugiron.

La visualisation et l'exploitation des images ne sont possibles que sur réquisition judiciaire, après l'accord du Tribunal de Rennes. Le Maire détermine les personnels communaux habilités à exploiter le système et à accéder aux images en raison de leur fonction. Leur nombre est strictement défini et restreint. Pour la Gendarmerie, la liste des personnels individuellement désignés et dûment habilités est transmise au Maire.

Le Maire doit s'assurer que le public est informé qu'il entre dans une zone vidéoprotégée. Cette information doit être lisible, soit à l'entrée de la commune, soit à l'entrée des zones concernées.

Ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui permettrait de bénéficier d'une aide financière.

Plan de financement prévisionnel estimatif :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Centre d'exploitation des images (devis entreprise)	18 227,20	FIPD 70% (sollicité)	85 362,00
Installations des caméras et du système de transmission des images (devis entreprise)	67 718,60	Autofinancement 30%	36 583,80
Point de visionnage à la Gendarmerie (estimation)	6 000,00		
Alimentation électrique des caméras (estimation)	30 000,00		
TOTAL	121 945,80	TOTAL	121 945,80

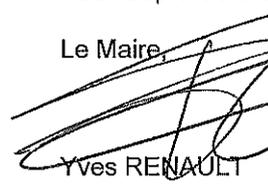
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 3 février 2022 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2022,

Après en avoir délibéré à 27 voix Pour et 6 Abstentions (Dominique DONNAINT, Olivier BODIN ayant pouvoir de Patrick TASSARD, Arnaud RADDE, Schirel LEMONNE et Emeline HENON) le Conseil municipal :

- **approuve l'opération,**
- **sollicite une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),**
- **sollicite l'autorisation préfectorale nécessaire à la mise en place de la vidéoprotection.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


 Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 21 février 2022

N° 2022/02/21/04

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

Date de convocation

15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
Mme Marie AGEZ	Mme Tiphany LANGOUMOIS	M. Pascal GUISET	Mme Chantal LOUIS
Mme Véronique BESNARD	Mme Claudine DESMET	M. Christian NIEL	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Bruno VETTER	M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Hervé DIOT
M. Dominique DONNAINT	M. Arnaud BOMPOIL	Mme Laëtitia JURVILLIER	M. Ludovic LONCLE
Mme Emeline HENON	M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE

<i>Absents :</i>	
M. Gilles SEILLIER donne pouvoir à Laëtitia JURVILLIER	Mme Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Mme Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	M. Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN
	M. Patrick TASSART donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Denis GATEL

Objet : PLU commune de Domloup – Modification simplifiée – Consultation et avis PPA

Rapporteur : Pascal GUISET

Par courriel du vendredi 7 janvier 2021 et conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, la commune de Domloup a adressé à la Mairie de Châteaugiron la note de présentation relative à la procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 08 mars 2021.

L'avis de la commune est sollicité sur le projet de modification simplifiée.

Vu l'avis de la commission urbanisme et travaux réunie en date du 16 février 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- formule un avis sur le projet de modification simplifiée de PLU.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



